

MAIRIE DE LE SOULIE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014

Présents : VISTE D. NEGRE R. VAILHE C. CROS M-J. ROUANET B. EGGER S.
PARA J-P. VOLFINGER L

Absents excusés: BELLAY D. (donne procuration à Mme EGGER). ROUDIER M. (donne procuration à M NEGRE) RAISSAC J

Secrétaire de Séance : CROS MJ

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal en date 23 octobre 2014

Vote : 10

2) Décision Modificative n° 2, Budget Général , fonctionnement

011 6135 location mobilière : -660,00 €

014 73925 Fond de péréquation inter et comm : + 660,00 €

Vote : 10 pour

3) Fonds de concours : solde installation des compteurs d'eau, validation plan de financement suivant :

Conseil Général de l'Hérault 83250,00 € HT

Agence Eau Adour Garonne 50716,00 € HT

Communauté de Communes (FDC) 16012,65 € HT

Autofinancement communal 75061,98 € HT

TOTAL 225040,63 € HT

Et demande versement du Fonds de Concours par la Communauté de Communes

Vote : 10 pour

4) Prime agents

Filière administrative – Adjoint 2^{ème} classe – Montant annuel de référence : 449,29 € -coef : 3,30

Filière technique – Adjoint 2^{ème} classe – montant annuel de référence : 449,29 € -coef : 3,31

Vote : 10 pour

5) Modification compétence « Développement du logement social » de la Communauté de Communes :

Il convient de délibérer sur la modification de la rédaction de cette compétence :

« Politique du logement social d'intérêt communautaire dans le cadre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou de Plans d'Intérêt Général (PIG)

Vote : 10 pour

Questions diverses

- Réactualisation des subventions aux associations pour l'année 2015 sans augmenter l'enveloppe globale

Remise en état du défibrillateur (sans décision)

Accord pour l'achat de chaises pliantes avec chariot et d'un chariot pour les tables pliables existantes, afin de les laisser dans la salle polyvalente.

Vu par nous, Maire de la commune de LE SOULIE, pour être affiché le 19 novembre 2014.
A la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A Le Soulié, le 19 novembre 2014

LE MAIRE
Dominique VISTE